



Votre bébé au service de
Néonatalogie



CONTENU

Bienvenue au service de Néonatalogie	4
Comment le service est-il organisé ?	5
Quelle équipe pour vous entourer ?	7
Rôle de maman et papa	9
Allaitement ou biberon ?	11
Soins axés sur le développement	13
Important à savoir	14
Retour à la maison	19
Adresses utiles	20
Votre avis nous intéresse	22



Brochure du service de Néonatalogie. Toutes les informations et dispositions citées dans cette brochure étaient d'application au moment de la mise sous presse.

© RZ Heilig Hart Tienen

Aucune reproduction n'est autorisée sans l'accord préalable écrit du service Communication. Celui-ci pourra être demandé à l'adresse

communicatiedienst@rztienen.be.

BIENVENUE AU SERVICE DE NÉONATOLOGIE

Toutes nos félicitations pour la naissance de votre bébé.

Votre enfant a été ou va être admis en Néonatalogie. Cela soulève sans doute en vous de nombreuses interrogations et incertitudes.

Cette brochure a pour objet de vous familiariser avec notre service et de vous offrir un éventail d'informations pour que nous puissions ensemble prendre soin de votre bébé.

N'hésitez pas à poser vos questions. Une équipe de sages-femmes, d'infirmières puéricultrices et de médecins sont là pour faire en sorte que votre séjour se déroule le mieux possible.

Vous pouvez nous joindre en tout temps au (t) 016 80 92 08 ou à l'adresse neonatalogie@rztienen.be.

L'équipe de Néonatalogie

Numéro de téléphone du service :
(t) 016 80 92 08

COMMENT LE SERVICE EST-IL ORGANISÉ ?

Où est situé le service de Néonatalogie ?

Le service de Néonatalogie se trouve au deuxième étage du Campus Mariëndal, à côté du service Pédiatrie, et peut accueillir 9 nouveau-nés.

Quels bébés séjournent au service de Néonatalogie ?

Notre service est une unité de soins semi-intensifs, un service N*, qui accueille principalement les bébés :

- nés avant terme, et ce à partir de 33 semaines de grossesse ;
- nés à terme, mais nécessitant des soins supplémentaires ;
- transférés du service de soins intensifs d'un autre hôpital afin d'être soignés plus près de chez eux.

Soins aux patients

Les soins dispensés dépendent du traitement proposé par votre médecin. Nous essayons par ailleurs d'être le plus à l'écoute possible de vos souhaits et besoins de parents. Une infirmière chargée de délivrer des soins adaptés au bébé est désignée tous les jours pour chaque service (matin/après-midi/nuit). Celle-ci se tiendra toujours à votre disposition pour répondre à vos questions et remarques.

L'état de santé de votre bébé est inscrit dans un dossier dans lequel sont également notés ses rendez-vous en vue d'un examen ou traitement. Toutes les infirmières, malgré les changements de services, restent ainsi bien informées de l'état de santé de votre bébé.

Infirmière et médecin en chef

Le service est sous la direction d'une infirmière et un médecin en chef.



L'infirmière en chef est **Katryn Mill**. C'est à elle que vous pourrez vous adresser pour toutes vos remarques ou suggestions sur votre hospitalisation ou sur les soins dispensés. Elle est en principe présente du lundi au vendredi pendant la journée.

Médecin en chef est le **dr Stefaan Van Lierde**.



QUELLE ÉQUIPE POUR VOUS ENTOURER ?

Les pédiatres de notre service

Dr. Isabelle Waelkens

Dr. Nicole Gielissen

Prof. dr. Stefaan Van Lierde (chef du service)

Dr. Katrien Cosyns

Dr. Alexandra Toma

L'un de nos pédiatres viendra quotidiennement examiner votre bébé. L'infirmière pourra vous informer du moment de l'examen. Les résultats d'examens ne sont communiqués que par le médecin traitant.

Dans notre hôpital, nous accueillons également des médecins en formation de spécialisation ou stage. Ils pourront eux aussi être impliqués dans le traitement de votre bébé, sous la surveillance d'un pédiatre.

Les infirmières

- Notre service est entre autres composé d'infirmières pédiatriques spécialisées en néonatalogie et de sages-femmes. Celles-ci sont chargées des soins infirmiers, tels que la toilette de votre bébé, la prise de sa tension artérielle, de son pouls et de sa température, l'administration de ses médicaments, l'aide à l'allaitement ou à l'alimentation au biberon, ...
- Des étudiantes sages-femmes pourront être sollicitées pour tout ce qui a trait aux soins de votre bébé. Elles ne travailleront bien entendu que sous l'œil attentif de l'infirmière responsable.

Autres membres du personnel hospitalier

- Si vous séjournez encore au service Maternité ou profitez de la formule rooming-in, un **employé du service** vous rendra visite tous les jours pour vous proposer un menu. Cette personne est aussi chargée de servir les repas et d'offrir de l'assistance au service (gestion du matériel, ordre et propreté, ...)
- L'**employé de ménage** assure l'entretien quotidien du service et de votre chambre éventuellement.

Encadrement des patients

Une hospitalisation peut s'accompagner de toutes sortes d'émotions. Nos services d'encadrement sont là pour vous. Vous avez la possibilité de prendre vous-même contact avec eux ou de prendre rendez-vous par l'intermédiaire de votre infirmière ou médecin.

Il vous suffit de composer les quatre derniers chiffres du numéro depuis le téléphone de votre chambre.

- Les **infirmières sociales** sont joignables tous les jours de 8h30 à 17h00 au (t) 99 46. Tous les services disposent d'une ou plusieurs infirmière(s) sociale(s) fixe(s). Renseignez-vous auprès de l'infirmière en chef.
- Un **collaborateur religion, questions existentielles et quête de sens** est ouvert à toutes les visions philosophiques. Si vous souhaitez vous entretenir avec lui, parlez-en aux infirmières ou prenez rendez-vous par téléphone au n° (016 80) 97 89.
- Le service d'accompagnement peut aider les patients et leur famille en leur offrant un service **d'interprète** (sur place ou par téléphone). Il peut aussi intervenir en cas de problème ou malentendu éventuel.

RÔLE DE MAMAN ET PAPA

Les mamans et papas jouent un rôle capital dans les soins du bébé. Pour être au plus près de votre bébé, il est recommandé de suivre les conseils suivants :

- Rendez souvent visite à votre enfant.
- Parlez à votre enfant. Les enfants sont en effet très sensibles aux sons, notamment à votre voix.
- Touchez et caressez votre enfant (ne l'énervez pas, mais passez votre main sur lui tout en douceur). C'est une excellente façon d'apaiser votre bébé et de créer des liens.



Nous essayons de vous impliquer dans les soins de votre bébé le plus tôt possible. Dès que son état est stable, nous vous montrons comment le changer, prendre sa température, lui donner son biberon ou l'allaiter. Si votre bébé n'est plus en couveuse, vous pourrez même le baigner.

N'hésitez pas à amener des petits vêtements pour votre bébé, une couverture douce, une serviette ou peluche. Pensez par contre à les laver chez vous préalablement.

Les frères et sœurs pourront aussi amener leurs dessins. Vous pourrez par ailleurs faire des photos ou vidéos.

ALLAITEMENT OU BIBERON ?

Allaitement

Rien de plus naturel et de mieux adapté que le lait maternel pour nourrir votre bébé. En effet, il répond parfaitement aux besoins nutritionnels du nourrisson et favorise sa croissance et ses défenses immunitaires dans l'environnement dans lequel il vit.

Contrairement aux bébés nés à terme, l'allaitement des bébés prématurés doit se faire progressivement, en fonction de leur état de santé et toujours en concertation avec le pédiatre.

Le contact de peau à peau avec votre bébé (méthode « *kangourou* ») peut vous aider à préparer votre passage à l'allaitement.



Votre bébé est posé nu contre votre peau et couvert d'une couverture chauffante. Ce contact de peau à peau stimule non seulement le développement émotionnel de votre bébé, mais a aussi un effet bénéfique sur votre production de lait. La tête près de votre mamelon, votre bébé sent votre lait et se met à le suçoter. L'auxiliaire puéricultrice vous montrera ensuite comment bien lui donner le sein.

Votre enfants devra apprendre à bien ouvrir la bouche pour prendre votre sein (le mamelon et une grande partie de l'auréole du sein) et à téter ensuite. L'allaitement se fait progressivement. Au départ, votre bébé pourra boire le lait maternel que vous aurez tiré pour lui.

Après votre accouchement, mieux vaut commencer à tirer votre lait au plus vite. L'infirmière vous y aidera. Il est important de tirer votre lait au moins 6 x/jour (dont 1 fois la nuit).

Apportez sans attendre le lait que vous venez de tirer au service ou demandez à la sage-femme de le faire pour vous. Collez une étiquette sur chaque biberon ou récipient et inscrivez-y le nom du votre bébé, la date et l'heure auxquelles vous avez tiré votre lait.

Biberon



Le lait infantile constitue une bonne alternative au lait maternel. Le pédiatre vous prescrira le lait répondant le mieux aux besoins de votre bébé.

Dès que l'état de santé de votre bébé le permettra, vous pourrez lui donner vous-même le biberon. L'infirmière vous y aidera.

SOINS AXÉS SUR LE DÉVELOPPEMENT

Le stress chez les nouveau-nés ou bébés prématurés peut avoir un impact sur leur développement ultérieur et leur processus de croissance et de rétablissement. Nous souhaitons éviter ce cas de figure en réduisant autant que possible les stimulus de son environnement direct.

- Il est important de parler calmement à votre enfant, de ne pas mettre d'objets dans sa couveuse, d'ouvrir et refermer la couveuse tout en douceur.
- Votre bébé, s'il est encore en couveuse, est protégé de la lumière vive par le biais d'une toile.
Nous prêtons attention au confort du bébé, qui aime être installé comme dans un « petit nid ».
- Il est essentiel pour votre bébé de dormir calmement.
Nous répartissons ainsi les soins à divers moments de la journée et essayons de ne pas perturber ses phases de sommeil.
- La méthode du kangourou est appliquée dès que possible, tant avec la maman qu'avec son conjoint.

IMPORTANT À SAVOIR

Hygiène

Un certain nombre de mesures d'hygiène strictes sont appliquées pour protéger les nourrissons. Leur système immunitaire est en effet affaibli et ceux-ci sont plus sensibles aux infections. Avant d'entrer au service de Néonatalogie, nous vous prions de bien respecter les consignes suivantes :

- Veillez à ce que vos mains soient propres et vos ongles coupés court. Lavez-vous les mains et avant-bras minutieusement et utilisez un savon ou gel désinfectant.
- Enlevez vos bracelets, montres, bagues et autres bijoux.
- Portez de préférence des manches courtes ou relevez vos manches jusqu'au coude.
- Si vous avez les cheveux longs, attachez-les.
- Accrochez votre manteau ou pull dans la petite armoire prévue à cet effet.
- Enfilez une blouse (les mamans qui donnent le sein la porte à l'envers).
- Si vous êtes enrhumé(e), portez un masque pour couvrir votre nez et votre bouche. (Lavez-vous et désinfectez-vous les mains chaque fois que vous touchez votre nez).

Rendre visite à votre bébé

Les bébés prématurés dorment 22 heures par jour. Ces heures de sommeil sont importantes pour leur croissance et leur bien-être. Nous vous demandons ainsi de respecter leurs phases de sommeil et de planifier vos visites aux heures d'allaitement ou de biberon. Celles-ci peuvent varier.

- Si votre bébé boit 8 fois par jour : 08h30 – 11h30 – 14h30 – 17h30 – 20h30 – 23h30 – 02h30 – 05h30
- Si votre bébé boit 7 fois par jour : 08h30 – 11h30 – 14h30 – 17h30 – 20h30 – 00h30 – 04h30
- Si votre bébé boit 6 fois par jour : 08h30 – 12h30 – 16h30 – 20h30 – 00h30 – 04h30

Il se peut que vous soyez moins mobile le(s) premier(s) jour(s), mais cela ne doit pas vous empêcher de venir voir votre bébé. Nous pouvons même vous amener au service de Néonatalogie dans votre lit. Demandez à l'infirmière du service Maternité de prendre contact avec notre service.

Nous vous prions de ne rendre visite qu'à votre bébé et de respecter la vie privée des autres parents et de leur bébé.

Visites de votre famille ou de vos proches

Votre famille ou vos amis ont eux aussi la possibilité de venir voir votre bébé. Vous ou votre conjoint devrez toutefois les accompagner. Vous pourrez accompagner deux visiteurs au maximum, ou un seul si votre conjoint vient avec vous.

Les heures de visite sont les suivantes :
de 16h00 à 16h15 et de 19h00 à 19h15.

Attention : aucune visite de votre famille ou de vos proches n'est autorisée durant les 24 premières heures (ou jusqu'à ce que l'état de santé de votre bébé soit stable).

Les enfants peuvent également rendre visite au bébé pendant les heures de visite, à condition de porter un masque et une blouse. Nous conseillons aux personnes souffrant d'une infection (même d'un rhume) de reporter leur visite.

Les visites ont toujours lieu en concertation avec l'infirmière et peuvent, en cas de circonstances imprévues, être annulées ou reportées. Dans l'intérêt du bébé, il est indispensable que la couveuse reste fermée. Votre bébé devra rester couché et ne sera pas réveillé.

Dossier de votre bébé

- Toutes les informations ayant trait à l'état de santé et traitement de votre bébé sont reprises dans votre dossier électronique. Tous les professionnels de l'hôpital qui soignent ou traitent votre bébé y ont accès. Ils sont soumis au secret professionnel partagé. Cela signifie qu'ils partagent les informations nécessaires avec les professionnels concernés, mais pas avec les autres.
- Votre médecin généraliste et d'autres professionnels de la santé avec qui vous avez une relation de soin ou thérapeutique (p.e. votre pharmacien, un spécialiste dans un autre hôpital) ont accès au dossier de votre bébé si vous avez donné votre consentement (lors de l'inscription).

Pour plus d'info sur le partage électronique de vos données de santé, consultez le site officiel **www.patientconsent.be**.

- En tant que patient, vous avez le droit de consulter ce dossier. Vous pouvez aussi, moyennant une indemnité fixée par la loi, obtenir une copie (d'une partie) du dossier. Cette demande doit toutefois être soumise par écrit au service de médiation.

Informations pour la famille et les proches

L'ensemble de l'équipe médicale impliquée dans le traitement de votre bébé doit garantir la confidentialité des données reprises dans le dossier. Aucune information sur l'état de santé de votre bébé ne pourra être communiquée à la famille ou aux amis, sauf si les parents l'autorisent.

Prolongement du congé maternité

Si votre bébé est hospitalisé pendant plus de sept jours à partir de sa date de naissance, votre congé maternité est prolongé du nombre de jours d'hospitalisation dépassant ces sept premiers jours.

Exemple : si votre bébé est hospitalisé pendant 21 jours, votre congé maternité est alors prolongé de 14 jours.

Tarif parking avantageux

Un tarif avantageux (abonnement hebdomadaire) est possible pour les parents d'enfants admis en Pédiatrie. Pour obtenir un abonnement hebdomadaire, adressez-vous à l'accueil dans le hall d'entrée principal.

Cafétéria & boutique

La cafétéria et la boutique sont situées au sous-sol de l'hôpital (ascenseur ou escalier : niveau -1). Celles-ci sont ouvertes aux patients, aux visiteurs ainsi qu'au personnel. La carte et les prix sont affichés sur un panneau à l'entrée de la cafétéria. Si vous devez suivre un régime alimentaire particulier, nous vous rappelons que vous ne pourrez y déroger qu'après autorisation de votre médecin.

Heures d'ouverture

En semaine : 09h00 – 19h00

Le week-end : 10h30 – 19h00

RETOUR À LA MAISON

Maman rentre à la maison

Il est possible, selon l'état de santé de votre bébé, que votre enfant doive rester au service de Néonatalogie au moment où vous serez autorisée à quitter l'hôpital.

L'infirmière s'accordera avec vous sur les heures d'alimentation et de bain du bébé, le transport du lait maternel, etc. Si vous ne pouvez pas venir à l'heure convenue, merci de le signaler préalablement.

Vous pouvez également profiter de la formule rooming-in : vous séjournez dans une chambre à proximité du service pour rester au plus près de votre bébé et être davantage impliquée dans les soins de votre enfant. Pour de plus amples informations à ce sujet, merci de vous adresser au personnel infirmier.

Bébé rentre à la maison

« Quand mon bébé pourra-t-il rentrer à la maison ? »

C'est sans doute la question que vous vous posez depuis les tout premiers instants qui ont suivi sa naissance. Nous n'avons malheureusement pas de réponse toute faite.

Tout dépend de l'état de santé de votre enfant. Les bébés prématurés sont généralement hospitalisés jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 36 semaines (poursuite du calcul de vos semaines de grossesse), pèsent environ 2,500 kg et se nourrissent suffisamment.

Si votre enfant est en Néonatalogie pour d'autres problèmes, son retour à la maison ne pourra être envisagé que lorsque ceux-ci auront été résolus. Le départ de l'hôpital est toujours décidé en concertation avec le pédiatre.

Le pédiatre s'entretiendra avec vous avant que votre enfant ne quitte l'hôpital. Si vous avez des questions après coup, notre porte vous reste grande ouverte.

ADRESSES UTILES

Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)

Avenue de la Porte de Hal 27
1060 Bruxelles
(t) 078 15 01 00 (08.00 - 20.00 heures)
www.one.be

Sages-femmes indépendantes

www.vlov.be

Association pour l'accompagnement et la promotion de l'allaitement

Leemputstraat 57
2600 Berchem
(t) 03 281 73 13
Interlocuteurs dans notre région :
Bea Maris, (t) 011 78 22 77

ASBL Allaitement, région du Brabant

Interlocuteurs :

Gerd Van Kogelenberg, (t) 016 48 11 91

Annemie Mennen, (t) 016 35 62 72

ASBL Association flamande de parents d'enfants en couveuse

Tervuursevest 172

3000 Leuven (Louvain)

www.vvoc.be

Interlocuteur : Anita Verhille, (t) 016 22 44 43

Soins de maternité

- Bolle Buik vzw
Casablancalaan 4
3000 Leuven (Louvain)
www.bollebuik.be
- De Bakermat
Diestsesteenweg 49
3010 Leuven (Louvain)
(t) 016 20 77 40 - www.debakermat.be
- Familiehulp
(t) 02 227 40 10 (Bruxelles) et 016 29 81 30 (Louvain)
www.familiehulp.be
- Landelijke thuiszorg
(t) 070 22 88 78
www.landelijkethuiszorg.be

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Vos droits en tant que patient constituent notre fil directeur

- Droit à une prestation de soins de qualité.
- Droit de choisir librement son praticien professionnel.
- Droit d'être informé sur son état de santé.
- Droit d'être informé sur les soins et le traitement délivrés.
- Droit de consentir ou refuser la prestation de soins, après information.
- Droit au soulagement de la douleur.
- Droit à un dossier médical tenu à jour, droit de le consulter et d'en obtenir une copie (demande auprès du service de médiation).
- Droit à la protection de sa vie privée (privacy).
- Droit d'introduire une plainte auprès du service de médiation compétent.

De plus amples informations à ce sujet sont disponibles sur le site web des autorités publiques

www.patientright.be.

Pourquoi votre avis nous intéresse

- Vos expériences nous sont essentielles et nous apportent souvent d'excellents conseils pour améliorer sans cesse nos soins aux patients. Un **formulaire d'évaluation** vous sera remis. Nous vous invitons à y noter vos appréciations et suggestions sur votre séjour

à l'hôpital. Merci de déposer le formulaire rempli dans la boîte aux lettres du service de médiation du département. Celui-ci sera traité de façon anonyme. Vous pouvez aussi remplir le formulaire d'évaluation en ligne sur notre site web (en français).

- Vous pouvez aussi participer à nos **réunions de patients**. Ces réunions permettent aux patients de discuter entre eux des soins dispensés dans notre hôpital, et sont dirigées par un modérateur qui ne travaille pas à l'hôpital, p.e. un médecin généraliste. Pour savoir comment y participer, informez-vous auprès du personnel infirmier ou prenez contact avec notre service Qualité & Optimisation des processus par courriel à l'adresse kwaliteit@rztienen.be ou par téléphone au n° 016 80 91 27.

En cas de plainte

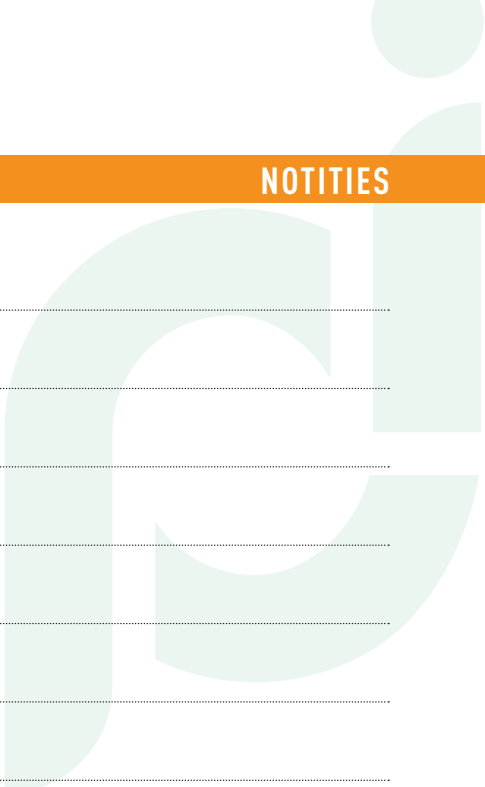
- Nos employés s'efforcent de vous entourer des meilleurs soins. Il se peut néanmoins que certains points méritent d'être améliorés, que certaines situations ne se réalisent pas comme souhaité. Vous n'êtes pas satisfait(e) de certains aspects de votre séjour ou traitement à l'hôpital ? Adressez-vous dans ce cas à votre médecin ou à l'infirmière en chef. Il suffit parfois d'aborder son problème pour le résoudre.

- Notre médiateur est la personne de l'hôpital à qui les patients peuvent s'adresser en cas de plainte sur une prestation de soins et de services. Celui-ci traitera votre plainte dans le plus grand anonymat. Il travaille de façon indépendante et est impartial lors de la médiation. Le médiateur peut être joint par e-mail à l'adresse ombudsdienst@rztienen.be ou par téléphone au numéro 016 80 35 65. Vous pouvez aussi enregistrer votre réclamation en ligne sur notre site web (en français).

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page below the orange header.

NOTES



A large, light green, stylized graphic of the number '27' is positioned on the right side of the page, partially overlapping the orange header and the lined area. The '2' is a thick, rounded shape, and the '7' is a vertical bar with a curved top. The page contains 18 horizontal dotted lines for writing.

Regionaal Ziekenhuis Heilig Hart Tienen

campus mariëndal

t 016 80 90 11 (numéro général)

t 016 80 99 19 (service des Urgences)

campus st.-jan

t 016 80 90 11

medisch centrum tienens

t 016 80 95 82

medisch centrum aarschot

t 016 55 17 11

www.rztienen.be

iedereen

Vriendelijk Inlevend Professioneel
met zin voor Initiatief



10022-FR/oct 2020